

## **POLITIQUE SSE -ENGAGEMENT DE LA DIRECTION-**

Afin de préserver la santé et la sécurité des personnes et de protéger l'environnement, la Direction d'ESPRIT SECURITE s'est engagée dans une démarche de progrès dans le cadre de l'agrément MASE-UIC, référentiel reconnu dans l'Industrie.

Notre politique exprime notre volonté de :

- Organiser et former le personnel à la prévention sécurité.
- Analyser les risques, les évaluer et mettre en place des moyens de prévention collective ou individuelle.
- Analyser les accidents, incidents ou situations dangereuses et déclencher des actions de prévention.
- Faire respecter les règles et consignes de sécurité générales et particulières aux sites sur lesquels nous intervenons.
- Faire respecter la réglementation que ce soit au personnel organique ou aux sous-traitants.
- Informer les salariés sur leur droit d'alerte et de retrait comme le prévoit la loi 82-1097 du 23 Décembre 1982.
- Limiter l'appel au personnel d'appoint (CDD, Intérim,..) selon les capacités d'encadrement.
- Lutter contre l'alcool et les drogues sur le lieu de travail.
- Respecter et protéger l'environnement par le respect des consignes SSE.
- Mettre en place un Comité de Pilotage SSE pour communiquer et échanger sur la sécurité et la santé dans l'entreprise et chez l'entreprise utilisatrice.

La direction ESPRIT SECURITE s'engage par la présente à soutenir la mise en œuvre de cette organisation SSE en nommant un coordinateur SSE, en fournissant les moyens humains, matériels et financiers nécessaires et en participant aux activités d'élaboration et d'amélioration desquelles dépendent le succès de cette démarche.

**La direction demande à tous les salariés de s'engager dans notre projet pour nous amener à tendre vers le zéro accident.**

Le 23/06/2010  
La Direction

